



CONSEIL — 223^e SESSION

CINQUIÈME SÉANCE

(RÉUNION VIRTUELLE, VENDREDI 11 JUIN 2021, 10 HEURES)

RÉSUMÉ DES DÉCISIONS

SÉANCE PUBLIQUE

Mise à jour sur les activités de l'OACI en matière de cybersécurité

1. Le Conseil examine ce point sur la base de la note C-WP/15204, qui fait le point sur les activités menées par l'OACI en matière de cybersécurité entre décembre 2020 et avril 2021. Il est aussi saisi de rapports verbaux de la Commission de navigation aérienne (ANC) et du Comité de l'intervention illicite (UIC) sur le sujet.
2. Après examen, le Conseil :
 - a) prend note de l'avancement des activités en matière de cybersécurité depuis le dernier rapport au Conseil et remercie le Secrétariat pour les améliorations qu'il a apportées au modèle de rapport, notamment en y ajoutant une synthèse de haut niveau des activités essentielles menées à l'appui du Plan d'action de l'OACI pour la cybersécurité ;
 - b) note également que la création d'un mécanisme permettant de surveiller et de produire des rapports sur la mise en œuvre du Plan d'action de l'OACI pour la cybersécurité est en cours d'examen, et que cette initiative nécessitera des ressources supplémentaires, y compris l'appui de l'Équipe spéciale récemment créée au sein du Groupe d'étude du Secrétariat sur la cybersécurité (SSGC), s'agissant notamment de l'élaboration d'orientations et d'outils de surveillance ;
 - c) note par ailleurs que comme suite au résumé C-DEC 222/11, le Secrétariat a entrepris d'établir le mandat des nouveaux organismes de gouvernance de la cybersécurité de l'OACI, et que le projet de mandat sera présenté au Conseil pour adoption à sa 224^e session, après avoir été dûment examiné par les organes auxiliaires compétents.

Rapport d'activité du Programme universel d'audits de sûreté — Méthode de surveillance continue (USAP-CMA)

3. Le Conseil examine ce point sur la base de la note C-WP/15205, qui fait le point sur la mise en œuvre du Programme universel d'audits de sûreté — Méthode de surveillance continue (USAP-CMA) depuis sa 220^e session. Il est également saisi d'un rapport verbal du Comité de l'intervention illicite (UIC) sur le sujet.

4. Après examen, le Conseil prend note des progrès présentés dans le rapport à propos de la mise en œuvre des activités de l'USAP-CMA et remercie le Secrétariat des efforts qu'il déploie sans relâche pour adapter ses activités et donner suite aux recommandations de son Groupe d'étude sur l'USAP-CMA, malgré les difficultés engendrées par la pandémie de COVID-19.

Le point sur l'Année OACI de la culture de la sûreté en 2021

5. Le Conseil examine ce point en se fondant sur la note C-WP/15207, qui donne un aperçu des cibles et objectifs de l'Année OACI de la culture de la sûreté en 2021 ainsi que des progrès accomplis à ce jour. Il est également saisi d'un rapport verbal présenté par le Comité de l'intervention illicite (UIC) sur le sujet.

6. Après examen, le Conseil :

- a) prend note des informations présentées concernant les activités menées à l'appui de l'Année OACI de la culture de la sûreté en 2021 ;
- b) salue l'élaboration, à l'intention de la communauté de l'aviation, d'orientations et de pratiques optimales en matière de culture de la sûreté, y compris la création d'un site web de l'OACI consacré à la culture de la sûreté, qui servira à promouvoir l'Année OACI de la culture de la sûreté auprès d'un large public et à fournir des informations détaillées et actualisées ;
- c) se dit favorable à l'idée que la communauté de l'aviation agisse en qualité d'ambassadeur de la culture de la sûreté ;
- d) appuie l'organisation à l'échelle mondiale de manifestations et d'initiatives pragmatiques sur la culture de la sûreté tout au long de 2021 et au-delà, y compris, en particulier, l'atelier OACI de la culture de la sûreté ;
- e) accepte une proposition de son Président qui consiste à demander au Secrétariat de faire circuler la décision prise sur ce point afin de souligner l'importance qu'accorde le Conseil aux initiatives mises en œuvre à l'appui de l'Année de la culture de la sûreté.

Rapport sur les résultats des activités génératrices de produits en 2020, avec chiffres apurés du Fonds de génération de produits auxiliaires (ARGF)

7. Le Conseil examine ce point sur la base de la note C-WP/15190, qui rend compte des résultats financiers et opérationnels du Fonds de génération de produits auxiliaires (ARGF) en 2020. Il est également saisi d'un rapport verbal du Comité des finances (FIC) sur le sujet.

8. Après examen, le Conseil :

- a) prend note du fait que, si les résultats financiers de l'ARGF en 2020 ont pâti d'un déficit de 1 494 000 CAD, le Fonds a néanmoins été en mesure de contribuer au budget du Programme ordinaire à hauteur de 8 083 000 CAD et de fournir 1 403 000 CAD en contributions supplémentaires aux programmes des travaux de l'OACI ;
- b) salue les efforts déployés par le Secrétariat pour s'assurer d'atteindre nombre des indicateurs de performance clés de l'ARGF, malgré les effets préjudiciables de la pandémie de COVID-19 ;

- c) prend note du fait que les effets préjudiciables de la pandémie de COVID-19 continueront certainement de peser sur les résultats de l'ARGF en 2021, et à cet égard, demande au Secrétariat de surveiller étroitement lesdits effets sur l'ARGF et d'ajuster les programmes, le cas échéant, notamment en maintenant le gel des postes ne générant pas de recettes et le gel des dépenses au sein de l'ARGF tout au long de l'année 2021 ;
- d) prend acte des inquiétudes exprimées par certains membres du Comité des finances au sujet de ce qui est perçu comme un manque de transparence concernant la gestion de l'excédent de l'ARGF, et à cet égard, décide d'inscrire ce point au programme des travaux du Comité des finances en vue d'approfondir l'analyse qui en est faite, y compris l'examen des différentes possibilités permettant de renforcer la supervision de l'excédent par le Conseil.

Situation financière de l'Organisation et niveau du Fonds de roulement (WCF)

9. Le Conseil examine ce point sur la base de la note C-WP/15188, qui rend compte de la situation financière de l'Organisation pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2021 et des faits nouveaux importants survenus depuis le dernier rapport qui lui a été présenté (voir la note C-WP/15144). Par ailleurs, les documents connexes contiennent des renseignements financiers préliminaires sur les recettes et les décaissements, la trésorerie et les dépôts à terme, ainsi que les contributions. Le Conseil est aussi saisi d'un rapport verbal du Comité des finances sur le sujet et d'un courriel envoyé le 10 juin 2021 par le Secrétaire du Comité des finances. Ce courriel fournit de nombreuses informations supplémentaires sur la question de savoir s'il est possible d'annuler les arriérés de contributions de longue date, et conclut que ces annulations ne peuvent être envisagées sur le plan juridique.

10. Après examen, le Conseil :

- a) remercie le Secrétariat qui a su réagir de façon efficace et satisfaisante à la difficile situation financière, notant qu'au 31 mars 2021, le recouvrement des contributions présente un résultat favorable par rapport à la même période en 2020 ;
- b) continue d'encourager les États membres à s'acquitter de leurs obligations vis-à-vis de l'Organisation en payant rapidement leurs contributions, tout en reconnaissant qu'il doit fournir au Secrétariat des orientations plus détaillées sur les options permettant de faire en sorte que les contributions soient versées dans de meilleurs délais ;
- c) rappelle que le Commissaire aux comptes a recommandé à l'OACI de reconnaître la nécessité de déprécier les arriérés de longue date afin de rendre compte des sommes qui pourraient ne pas être recouvrées, et à cet égard, recommande que l'Organisation réfléchisse aux possibilités de réduire la valeur des contributions jugées « non recouvrables », tout en s'assurant que toutes ces possibilités sont juridiquement compatibles avec les dispositions et les obligations de la Convention de Chicago concernant le paiement des contributions dues par les États membres ;
- d) demande au Secrétariat de continuer à encourager activement les États membres à payer leurs arriérés de longue date, et d'examiner, le cas échéant, d'autres mesures qui pourraient être efficaces en la matière, et à ce sujet, prend note de l'intention de son Président d'écrire aux États membres qui ont des arriérés de longue date pour leur rappeler à nouveau leurs obligations financières à cet égard.

Examen mi-triennal de la mise en œuvre des résolutions et des décisions de la 40^e session de l'Assemblée

11. Le Conseil examine ce point en se fondant sur la note C-WP/15195, qui fait le point sur les mesures découlant des résolutions et décisions de l'Assemblée de l'OACI, réunie en sa 40^e session (A40), compte tenu de la réorganisation des différentes activités prioritaires visant à relever les défis engendrés par la pandémie de COVID-19. Cette note rend aussi compte de l'état d'avancement de la mise en œuvre des décisions prises par le Conseil depuis la 40^e session de l'Assemblée. Le Conseil est saisi de rapports verbaux sur le sujet de la Commission de navigation aérienne, du Comité des finances, du Comité des ressources humaines, du Comité de la coopération technique et du Comité consultatif sur le CORSIA, ainsi que de deux rapports verbaux, l'un présenté par le Groupe de la mise en œuvre, de la stratégie et de la planification et le Groupe de travail sur la gouvernance et l'efficacité, et l'autre par le Comité du transport aérien et le Comité de l'intervention illicite.

12. En examinant les informations présentées, le Conseil prend note des actions menées par le Secrétariat à ce jour pour donner suite aux résolutions et aux décisions de l'A40, sous réserve des précisions apportées par les organes auxiliaires du Conseil dans leurs rapports verbaux respectifs.

13. S'agissant de la mise en œuvre des résolutions et des décisions de la 40^e session de l'Assemblée concernant les questions de politique et d'administration figurant dans l'Appendice A de la note de travail, le Conseil :

- a) note qu'il faudra reprendre la Résolution A40-27, *Innovation en aviation*, afin de mieux tenir compte des travaux en cours du Conseil et du Secrétariat en la matière, tout en rappelant dans le même temps qu'un Forum inaugural consultatif de haut niveau OACI-industrie (ICF) doit se tenir les 29 et 30 juin 2021 en application de cette résolution ;
- b) demande au Secrétariat d'accélérer les progrès vers l'harmonisation entre les activités d'assistance technique et les activités de coopération technique, et note que la nouvelle politique de soutien à la mise en œuvre de l'OACI, mise au point par le Groupe chargé de l'élaboration des politiques de mise en œuvre (IPDG), est en voie d'achèvement et sera présentée à l'examen du Conseil à sa 225^e session ;
- c) encourage le Secrétariat à veiller à la mise en œuvre rapide de toutes les mesures actuellement retardées, pour que le Conseil soit en mesure de présenter un rapport complet à la 41^e session de l'Assemblée de l'OACI ;
- d) demande au Secrétariat de veiller à la mise en œuvre rapide de toutes les activités du Plan opérationnel de la TCB pour la période 2021-2023, notamment celles qui ont des répercussions sur l'exécution des mesures prises au titre de la Résolution A40-24 de l'Assemblée, *Exposé récapitulatif des politiques de coopération technique et d'assistance technique de l'OACI*.

14. En ce qui concerne la mise en œuvre des résolutions et des décisions de la 40^e session de l'Assemblée concernant la sécurité et la capacité et l'efficacité de la navigation aérienne, figurant dans l'Appendice B de la note de travail, le Conseil :

- a) note que les propositions de mesures portant l'indication « pending identification of resources » (en attente de détermination des ressources) seront examinées par l'ANC dans le cadre de la hiérarchisation globale des priorités du programme de la coopération technique ;

- b) note aussi que l'évaluation du niveau des ressources nécessaire pour soutenir ces activités sera approfondie au moment des préparatifs du budget du prochain triennat, et à cet égard, salue la proposition du Gouvernement du Canada qui souhaite apporter une contribution volontaire supplémentaire à l'appui de certaines de ces activités ;
- c) approuve les propositions de recommandations de la Commission de navigation aérienne en matière de mise en œuvre des mesures figurant aux alinéas a), b) et c) du paragraphe 5 de son rapport verbal.

15. S'agissant de la mise en œuvre des résolutions et des décisions de la 40^e session de l'Assemblée concernant la sûreté et la facilitation et le développement économique, énoncées respectivement dans les Appendices C et D de la note de travail, le Conseil :

- a) souligne qu'il faut agir rapidement sur les points relatifs à la Fédération internationale des victimes d'accidents aériens et leurs familles (ACVFFI), qui ont été retardés du fait de la réorganisation des priorités des ressources dans la lutte contre la pandémie de COVID-19, et à cet égard, note qu'un rapport verbal sur la séance d'information informelle qui a eu lieu récemment avec la ACVFFI sera présenté au Conseil à une séance ultérieure de la session en cours ;
- b) note que, même si la mise en œuvre des suites données aux décisions du Conseil relatives à la CART est présentée comme étant terminée (« completed »), le Secrétariat poursuivra ses travaux de soutien à la mise en œuvre des recommandations de la CART, le cas échéant.

16. Pour ce qui est de la mise en œuvre des résolutions et des décisions de la 40^e session de l'Assemblée relatives à la protection de l'environnement indiquées dans l'Appendice E de la note de travail, le Conseil :

- a) reconnaît qu'en ce qui a trait à la Résolution A40-19 sur le CORSIA, une hausse du nombre des États membres se portant volontaires pour participer au CORSIA permettrait à l'OACI d'envoyer un signal fort à la 26^e session de la Conférence des Parties (COP26) à la CCNUCC (novembre 2021), et contribuerait à renforcer le rôle de premier plan que joue sans relâche l'Organisation dans la réduction des émissions de l'aviation internationale ;
- b) note qu'en amont de la COP26, un projet de Déclaration du Conseil de l'OACI sur l'aviation internationale et le changement climatique sera présenté pour examen à une séance ultérieure de la session en cours (voir la note C-WP/15210).

17. En ce qui concerne la mise en œuvre des résolutions et des décisions de la 40^e session de l'Assemblée sur les questions juridiques énoncées à l'Appendice F de la note de travail, le Conseil rappelle que, comme suite aux décisions prises à la quatrième séance de la session en cours (voir le résumé C-DEC 223/4), le Secrétariat a entrepris d'organiser avant la fin de 2021 la première réunion de la toute nouvelle Équipe spéciale sur l'article 12.

Questions diverses

Forum consultatif OACI-industrie (ICF)

18. Le Conseil prend note de la mise à jour détaillée présentée par le Président du Groupe restreint sur les préparatifs qui ont été entrepris ainsi que sur le format proposé et le niveau de participation du Forum inaugural consultatif OACI-industrie, qui aura lieu les 29 et 30 juin 2021.

— FIN —